



CONSEIL MUNICIPAL

2026-122

Séance du 30 juin 2026

DÉLIBÉRATION

Objet : Autorisation de mise à disposition d'un autocar à des associations

L'an deux mil vingt-six, le 30 juin à dix-neuf heures précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 24 juin 2026, se sont réunis au Conservatoire municipal de musique, sous la présidence de Monsieur Bassi KONATE, Maire.

Étaient présents : Christine CHAMPEL, Aristote ZOLA, Khedoudja HADJADJ, Grégory FOURNIER, Laila HAMDAOUI, Nabil CHABANE, Marina RIBEIRO, Frédéric BRIDE, Ayzate CHANFI, Samba GASSAMA, Stéphanie AMRAM, Nivel DIRIL, Khadidja BOUGUELMOUNA, Mamadou DIALLO, Sihem BSILA, Sambou DIABY, Aicha COULIBALY (Adjoints au Maire), Ul Zaman TAHAWAR, Régis RAMOS, Merchat BABOUTANA, Turkan INAN, Laure SISSOKO, Hassan HAMMANE, Aurélie WALLABREGUE, Inès HERBADJI, Sibiry KONATE, Arif-Emre ATAS, Marwa JEBBOURI, Chantal GROLIER, Odile STANCIU, Thomas MENDY, Laetitia BEN ATOUIL, François-Xavier VALENTIN, Ali BOUJERFAOUI, (Conseillers municipaux).

Représentés par pouvoir :

Cyril MOUGEOT	pouvoir à	Laure SISSOKO
Elodie LEMONNIER	pouvoir à	Grégory FOURNIER
Sabrina MESLEM	pouvoir à	Aurélie WALLABREGUE
Kévin ZINDY	pouvoir à	Inès HERBADJI
Cyril ABEL	pouvoir à	Christine CHAMPEL
Patricia DELOISON-HUCHER	pouvoir à	François-Xavier VALENTIN

Absents :

Henriette MELIZER, Yelikh BOUANDZI, Ninos OCLIN, Julia UZAN

Secrétaire de séance :

Khedoudja HADJADJ

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande de l'association Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA), qui souhaite accompagner 50 de ses adhérents pour une sortie au mémorial de Sannois (95) le 19 mars 2026,

Considérant la demande de l'association IME Henri WALLON de Sarcelles qui souhaite accompagner 50 personnes à la base de loisirs de Cergy (95) le 16 avril 2026,

Considérant la demande de l'association CIMG qui souhaite accompagner 50 personnes au Parc Saint-Paul (60) le 25 avril 2026,

Considérant la demande de l'association SMGVS qui souhaite accompagner 50 personnes à Auvers-sur-Oise (95) le 6 juin 2026,

Considérant la demande de l'Association Sarcelloise de Sauvegarde et d'Aménagement des Rivières et des Sites pour accompagner 50 personnes, lors de la 28^{ième} édition de la marche de la rivière de Sarcelles (95) le 7 juin 2026,

Considérant la demande de l'association ADAPT qui souhaite accompagner 50 personnes au château de Versailles (78) le 25 juin 2026,

Considérant la demande de l'association NER qui souhaite accompagner 50 personnes au Parc Astérix (60) le 7 mai 2026,

Considérant la demande de l'association Club de l'Amitié qui souhaite accompagner 50 personnes au Bassin de la Villette (75) le 22 juin 2026,

Considérant la demande de l'association Judo Kiaï de Sarcelles qui souhaite accompagner 50 personnes au Parc Saint-Paul le 27 juin 2026,

Considérant l'intérêt local de ces sorties pour la population jeunes, adultes, seniors et les familles de Sarcelles,

Sur le rapport présenté par Ayzate CHANFI, Adjointe au Maire, chargée de l'inclusion des enfants et des personnes en situation d'handicap et de la vie associative,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article 1 : Autorise la mise à disposition d'un autocar à :

Associations	Dates 2026	Destinations	Nombre de personnes	Coûts
FNACA	19 mars 2026	Sannois (95)	50	338,60 €
IME Henri WALLON	16 avril 2026	Cergy (95)	50	561,74 €
CIMG	25 avril 2026	Parc Saint-Paul (60)	50	778,77 €
SMGVS	6 juin 2026	Auvers-sur-Oise (95)	50	631,41 €
ASSARS	7 juin 2026	Sarcelles (95)	50	459,74 €
ADAPT	25 juin 2026	Château de Versailles (78)	50	708,15 €
NER	7 mai 2026	Parc Astérix (60)	50	622,47 €
CLUB DE L'AMITIE	22 juin 2026	Bassin de la Villette (75)	50	527,85 €
JUDO KIAI DE SARCELLES	27 juin 2026	Parc Saint-Paul	50	799,48

Total : 5 428,21 euros

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions ci-annexées.

Article 3 : Dit que la dépense d'un montant total de **5 428,21 euros** sera imputée au budget communal.

Fait et délibéré en séance le 30 juin 2026.

Le Maire,
 Bassi KONATE



Le secrétaire de séance,

Le Maire de Sarcelles,
 Certifie le caractère exécutoire du présent acte
 Qui a été transmis au contrôle de légalité le 07/07/2026
 Et notifié ou publié par extrait le 06/07/2026
 Pour le Maire et par délégation